



Centre de Formalités des Entreprises

Rue Félix Eboué 97159 Pointe-à-Pitre Cedex

Contact CFE Pointe-à-Pitre Tél: 0590 93 76 74- Fax : 0590 93 76 78

Contact CFE Basse-Terre Tél : 0590 99 44 45 Fax : 0590 81 21 17

Mail : cfe-fc@guadeloupe.cci.fr

Accueil CFE : du lundi au vendredi de 8h-12h00 et 14h-16h ; mercredi 8h-12h00

Traitement des Formalités : 8h-11h sous réserve de l'importance du flux de visiteurs

Permanence sur rendez-vous

SOCIETE : FORMALITE DE RADIATION

Avant de présenter votre dossier au CFE, il convient de réunir l'ensemble des pièces constitutives du dossier ci-après:

La radiation requiert au préalable que la formalité de dissolution ait été déclarée au CFE.

LISTE DES DOCUMENTS A PRODUIRE

Un formulaire M4 en 3 exemplaires dûment remplis et signés

1 exemplaire du procès-verbal constatant la clôture des opérations de liquidation, certifié conforme par le liquidateur,

1 exemplaire des comptes définitifs de liquidation, certifiés conformes par le liquidateur
(Liasses fiscales IS : Imprimé No 2065 - Cerfa No 11084*16 ou IR/BIC : Imprimé No 2031- Cerfa No 11085*17- Comptes de résultat, Bilans Cf. Imprimés No 2033A et B - Cerfa No 10956*17 et No 10957*17) - **Cerfa** à télécharger sur ce lien :

http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/rechf?pageId=rch_formu

Attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie du journal

Pouvoir du liquidateur s'il ne signe pas lui-même la déclaration + Copie de la pièce d'identité du mandataire (original)

COUTS DE LA FORMALITE

« *Compte tenu de la recrudescence de chèques impayés, seuls les paiements par carte bleue, virement et espèces sont acceptés* »

« **En cas de paiement en espèces, merci de faire l'appoint** »

Frais CCI : 70 € - Espèces, CB ou Virement

Frais de Greffe : Espèces ou Chèque (chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce)

Radiation de société	13,16 €
----------------------	---------

Fiche mise à jour le 06/01/2021